



Paris, le 07 décembre 2023

## Consultation publique du MTE sur la Stratégie Française Energie Climat (SFEC)

### Prise de Position de l'UPRIGAZ

La Stratégie française pour l'Énergie et le Climat (SFEC) reprend 5 objectifs :

- Baisser nos consommations énergétiques,
- Accroître la production d'énergie décarbonée (production électrique, chaleur renouvelable, biogaz, hydrogène, biocarburants et carburants de synthèse) tout en sortant du charbon et des centrales fioul,
- Adapter nos réseaux électriques et nos réseaux gaziers,
- Garantir notre sécurité d'approvisionnement en gaz comme en électricité,
- Préserver le pouvoir d'achat.

L'UPRIGAZ ne peut que souscrire à ces objectifs dont la réalisation suppose des transformations de notre société, de notre mode de vie et de notre appareil productif d'ampleur comparable aux révolutions industrielles du passé. Cette révolution suppose de s'interroger sur notre capacité collective à satisfaire ces objectifs ambitieux.

En effet, chacun d'entre eux nécessite de mobiliser des **ressources financières** importantes ; le rapport Pisani-Ferry les a chiffrées. Pour atteindre la neutralité carbone, la France devra investir 66 milliards d'euros supplémentaires dans le public et dans le privé par an d'ici à 2030 (10 milliards d'euros pour les bâtiments publics, 7 milliards d'euros pour les infrastructures, 21 milliards d'euros pour la rénovation des logements, 17 milliards d'euros pour la rénovation du tertiaire privé, 4 milliards d'euros pour l'équipement des entreprises en véhicules électriques, poids lourds et utilitaires légers, 13 milliards d'euros pour l'investissement des entreprises, 3 milliards d'euros pour l'adaptation). Or le rapport sur la SFEC est muet quant aux moyens financiers que l'Etat envisage de mobiliser et que le secteur privé pourrait amener. Aucune étude d'impact n'est proposée dans le document pour prioriser les actions à conduire au regard de la neutralité carbone que nous devons atteindre en 2050.

En dehors des ressources financières, cette nouvelle révolution nécessite la **mobilisation de moyens** humains et de nouvelles compétences ce qui implique des programmes de formation adaptés mais aussi un renforcement de l'attractivité du secteur de la transition énergétique. De telles évolutions nécessitent un temps de réaction incompatible avec l'objectif 2030.

La promulgation, à l'été 2022, de l'**Inflation Reduction Act** américain et l'adoption par les États-Unis d'une stratégie climatique différente de celle de l'Union européenne a brutalement mis sur le devant de la scène les enjeux de compétitivité et d'attractivité. La transition énergétique devrait bénéficier aux entreprises françaises et européennes, notamment pour garantir notre souveraineté. Il nous semblerait logique qu'il y ait une meilleure adéquation entre les trajectoires d'évolution des mix énergétiques et électriques avec les enjeux de réindustrialisation poussés par l'Union européenne et les pouvoirs publics français, et qui sont eux-mêmes largement dépendants des contraintes liées à la mobilisation des moyens humains et des compétences.

\*

\* \*

La réduction de notre consommation d'énergie finale doit s'accélérer et a été chiffrée à 1 200 TWh en 2030, soit une réduction de 30% par rapport à 2012. Cette accélération repose sur la sobriété et l'efficacité énergétique. Des efforts significatifs de changements des comportements des consommateurs ont déjà été enregistrés. Les mesures les plus faciles et les moins coûteuses ont déjà été prises. Il n'est pas certain, par exemple, que les objectifs de la 6ème période des CEE puissent être atteints d'autant que les consommateurs ont pris conscience que le dispositif pesait de plus en plus lourdement dans la facture. De la même façon, les objectifs de rénovation des logements n'ont jusqu'à présent jamais été atteints. On peut légitimement penser que, tant pour des motifs économiques que pour des difficultés sur les approvisionnements et la mobilisation de main d'œuvre, l'objectif de 900 000 rénovations chaque année à l'horizon 2030 figurant dans la SFEC soit trop optimiste.

L'UPRIGAZ prend note avec satisfaction de la volonté d'accélérer le déploiement de l'électricité photovoltaïque (54 à 60 GW en 2030), de l'éolien offshore (18 GW en 2035), du biométhane (50 TWh de biogaz dont 44 TWh injecté en 2030), de la chaleur renouvelable. Mais l'UPRIGAZ renouvelle ses craintes déjà exprimées que ce développement ne soit freiné par des procédures de permitting trop complexes et des recours contentieux qui allongent les procédures et renchérissent les projets. La loi d'accélération des renouvelables n'a pas apporté de réponses satisfaisantes à cet état de fait.

L'accélération de l'électrification des usages doit s'accompagner d'une production électrique correspondant aux besoins. L'UPRIGAZ adhère pleinement à la relance du nucléaire mais pense, à l'examen des scénarios avancés par RTE, que les équilibres offre-demande, notamment en termes de puissance, restent fragiles. L'UPRIGAZ aurait souhaité que la SFEC mette l'accent sur les instruments de marché contribuant à la sobriété énergétique, à la réduction des pointes de consommation et à l'équilibrage offre-demande en période de tension. L'UPRIGAZ souhaiterait également que le rôle du gaz soit mieux pris en compte pour contribuer aux équilibres des réseaux électriques sachant que le gaz qui se verdit dispose d'infrastructures déjà amorties (réseaux de transport et de distribution, stockages, terminaux méthaniers) et satisfait une bonne partie de la demande, en particulier en période de pointe de consommation.

Un programme d'investissements dans les réseaux électriques de 100 milliards d'euros sur 10 ans a déjà été validé par la CRE. L'UPRIGAZ souhaite mettre l'accent sur l'importance des investissements dans les réseaux pour garantir l'injection sans contrainte excessive des ENR, la sécurité d'approvisionnement, le développement de l'autoconsommation et l'adaptation aux ENR non pilotables. L'Union européenne ayant contribué à la construction d'un marché européen intégré qui participe à notre sécurité d'approvisionnement, la SFEC devrait mettre l'accent sur les besoins additionnels en capacités aux inter connexions.

\*

\* \*

En conclusion, il aurait été utile que le document soumis à consultation soit éclairé par des études d'impact sur les choix proposés, des trajectoires pour atteindre les objectifs assignés et par un chiffrage budgétaire des différentes options envisagées.